

“ La compagnie du Pacifique du Canada pourrait prendre l'initiative dans l'œuvre de la fusion, et si la compagnie Interocéanique n'exécutait pas un engagement de fusion à ces conditions dans la période prescrite, je pense que les arrangements projetés devaient être faits avec la compagnie du Pacifique du Canada sous sa charte.

“ Lorsque la souscription et le paiement du capital auront été faits suivant les dispositions de l'acte de la dernière session relativement à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, je ne puis douter que le gouverneur en conseil ne s'accorde avec la compagnie quant à la construction et à l'exploitation du chemin de fer Canadien du Pacifique, avec les embranchements que l'on décidera de faire, et n'octroie à la compagnie toutes les subventions et l'aide que l'acte du gouvernement lui donne le droit d'accorder.

“ Je crois que tous les avantages que le gouvernement est de par la loi autorisé à conférer à une compagnie seront requis pour mener à bonne fin les travaux projetés, et je suis convaincu qu'ils seront accordés à la compagnie fusionnée ou la compagnie du Pacifique du Canada, suivant le cas.

“ J'ajouterai que comme j'approuve les mesures dont j'ai parlé dans cette lettre, j'emploierai tous mes efforts pour les faire mettre à exécution.

“ Votre très dévoué,

“ GEO. E. CARTIER.”

*Extrait de l'affidavit de Sir Hugh Allan du 5 Juillet.*

“ Le même jour que je recevais la lettre qui précède de Sir George Cartier, je fit part de son contenu à Sir John Macdonald, et lui demandai son adhésion à sa teneur. Mais il s'y refusa et lui télégraphia qu'il ne partageait pas ses idées, et qu'il devait descendre à Montréal pour conférer avec lui à ce sujet.

“ Sur ce, j'informai immédiatement Sir George Cartier que je devais considérer sa lettre comme non-venue. Et à ma connaissance, Sir George télégraphia à Sir John qu'il m'avait vu et que, comme il (Sir John) s'objectait à la lettre de Sir George, elle avait été retirée. Je télégraphiai aussi à Sir John le même jour (31 juillet,) pour lui dire que j'avais vu Sir George Cartier et qu'il (Sir John) devait renvoyer ma lettre ou la regarder comme un papier de rebut, et que j'étais satisfait du télégramme du 26 comme étant l'expression des vues du gouvernement.”

Mais la réaction qui aurait pu se faire en faveur du gouvernement fut plus que contrebalancée par la publication d'une autre série de lettres que j'annexe, et connue généralement sous le titre de *Correspondance MacMullen*. Parmi ces documents, on en a introduit quelques-uns d'un caractère très-compromettant. L'un est une lettre de Sir George Cartier, demandant une autre somme de vingt mille piastres (\$ 20,000 = £ 4,000 sterling), et l'autre un télégramme de Sir John Macdonald, des mandant une autre somme de dix mille piastres (\$ 10,000 = £ 2,000 sterling). Voici ces documents :

“ MONTRÉAL, 24 août 1872.

“ CHER M. ABBOTT.—En l'absence de Sir Hugh Allan, vous m'obligerez en remettant au comité central une autre somme de vingt mille piastres, aux mêmes conditions que pour le montant inscrit par moi au bas de ma lettre à Sir Hugh Allan, du 30 juillet.

“ GEORGE E. CARTIER.

“ P.-S. — Veuillez aussi envoyer à Sir John A. Macdonald dix mille piastres de plus aux mêmes conditions. ”